

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexe	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2

T 418 562-0203

Aux administrateurs de
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

De plus, l'organisme reçoit des subventions reliées à des projets spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure de vérifier de façon satisfaisante l'appariement des charges aux projets auxquelles elles sont spécifiquement attribuables. Par conséquent, notre vérification de ces charges s'est limitée à la vérification de leur existence et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportées à leur imputation par projet, donc par conséquent, aux montants des produits de subventions à recevoir (à rembourser), des apports reportés de fonctionnement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Matane
Le 27 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120694

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

			2022	2021
	Société Alzheimer	Maison J. Arthur Desjardins	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions du Gouvernement du Québec (note 3)	262 794	394 715	657 509	727 383
Subvention salariale d'urgence du Canada	31 030	41 605	72 635	110 766
Apports de particuliers et d'organismes	171 890	2 754	174 644	69 763
Apport de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer - Projet de référencement (annexe A)	64 323		64 323	17 658
Apport de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer - Autres	9 534		9 534	
Revenus d'hébergement		163 799	163 799	171 417
Marche de la mémoire				2 274
Intérêts gagnés	2 032		2 032	1 879
Autres revenus	4 428	2 329	6 757	4 935
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	679	18 612	19 291	18 951
	546 710	623 814	1 170 524	1 125 026
Charges				
Salaires et charges sociales	214 913	549 059	763 972	780 714
Formation et perfectionnement	5 098	2 463	7 561	42 572
Assurances	3 675	12 634	16 309	12 914
Charges locatives	19 363		19 363	16 730
Fournitures de bureau et impression	13 685	9 955	23 640	17 522
Télécommunications	8 631	2 900	11 531	7 525
Taxes et permis		4 185	4 185	2 851
Énergie		9 869	9 869	7 845
Honoraires professionnels	33 479	1 064	34 543	11 334
Nourriture, soins médicaux et autres		28 388	28 388	27 388
Frais de déplacement et représentation	6 606	207	6 813	9 807
Entretien et réparations	1 076	9 911	10 987	8 196
Journal et promotion	23 619	366	23 985	9 225
Cotisations	7 430		7 430	7 731
Achats, collations et autres charges				3 419
Frais de banque et d'administration	4 845	28	4 873	1 051
Amortissement du bâtiment		18 624	18 624	18 624
Amortissement des améliorations locatives				1
Amortissement du mobilier	944	1 331	2 275	1 876
Amortissement du matériel informatique	3 004		3 004	2 286
	346 368	650 984	997 352	989 611
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	200 342	(27 170)	173 172	135 415

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

					2022	2021
	Non affectés - Société Alzheimer	Investis en immobilisations	Non affectés - Maison J. Arthur Desjardins	Affectés d'origine interne (note 10)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	212 674	15 619	80 896	74 774	383 963	248 548
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	215 061	(4 612)	(37 277)		173 172	135 415
Affectation d'origine interne	(296 148)			296 148		
Investis en immobilisations	(17 729)	17 729				
Solde à la fin	113 858	28 736	43 619	370 922	557 135	383 963

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	173 172	135 415
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 903	22 788
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(19 291)	(18 951)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>72 949</u>	<u>(98 793)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>250 733</u>	<u>40 459</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(17 729)</u>	<u>(10 355)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire		(7 094)
Remboursement d'effet à payer		(10 000)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		<u>3 394</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>(13 700)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	233 004	16 404
Encaisse au début	<u>484 136</u>	<u>467 732</u>
Encaisse à la fin	<u>717 140</u>	<u>484 136</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	717 140	484 136
Comptes clients et autres créances (note 4)	57 185	136 372
Frais payés d'avance	<u>17 246</u>	<u>9 426</u>
	791 571	629 934
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>382 847</u>	<u>389 021</u>
	<u>1 174 418</u>	<u>1 018 955</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	82 338	102 941
Apports reportés de fonctionnement (note 8)	<u>180 834</u>	<u>158 649</u>
	263 172	261 590
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>354 111</u>	<u>373 402</u>
	<u>617 283</u>	<u>634 992</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	157 477	293 570
Investis en immobilisations	28 736	15 619
Affectés d'origine interne (note 10)	<u>370 922</u>	<u>74 774</u>
	557 135	383 963
	<u>1 174 418</u>	<u>1 018 955</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'informer la population sur la maladie d'Alzheimer et d'aider les familles. L'organisme offre un service d'hébergement et des activités de jour. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnable assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment et apports reportés afférents	25 ans
Mobilier et système téléphonique	10 ans
Matériel informatique et apports reportés afférents	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Programme de soutien aux organismes communautaires	195 184	184 889
CISSS du Bas-Saint-Laurent - SAPA	64 295	105 371
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Formation et perfectionnement		5 000
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Maison J. Arthur Desjardins	260 435	256 334
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Mesures supplémentaires pour le travail à temps complet (pandémie de covid-19)	134 280	158 674
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Matériel (pandémie de covid-19)		3 068
Finances Québec - Subventions salariales		11 427
Finances Québec - Formation et perfectionnement	3 315	2 620
	<u>657 509</u>	<u>727 383</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	6	2 025
Subventions	46 092	124 774
Taxes à la consommation	11 087	9 573
	<u>57 185</u>	<u>136 372</u>

(a) Au 31 mars 2021, un client représentait 71 % du total des comptes clients.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	
		Valeur comptable nette	
		\$	
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	155 048	310 580
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	24 312	15 906	8 406
Mobilier	13 313	10 322	2 991
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	75 872	58 481	17 391
Système téléphonique	5 436	3 406	2 030
	633 396	250 549	382 847

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	
		Valeur comptable nette	
		\$	
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	136 424	329 204
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	24 312	13 009	11 303
Mobilier	13 313	9 378	3 935
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	60 280	57 150	3 130
Système téléphonique	3 299	3 299	
	615 667	226 646	389 021

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5 % (7,20 %; 6,95 % au 31 mars 2021) et est renégociable annuellement.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 002	15 342
Salaires et charges sociales	72 336	83 276
Subvention à rembourser (annexe A)		4 323
	82 338	102 941

Les sommes à remettre à l'État totalisent 27 732 \$ au 31 mars 2022 (31 449 \$ au 31 mars 2021).

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

8 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Montant encaissé pour le prochain exercice :		
Gouvernement provincial - SAPA	<u>180 334</u>	<u>158 649</u>
Solde à la fin	<u>180 334</u>	<u>158 649</u>

Les apports reportés de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se composent de subventions provenant de la Fondation J. Arthur Desjardins, de la Fondation Paul Pineault pour Soulager L'Alzheimer, du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et de divers dons pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou sous forme d'immobilisations corporelles.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles		
Matériel informatique	3 055	3 394
Amortissement cumulé	<u>679</u>	<u>339</u>
	<u>2 376</u>	<u>3 055</u>
Bâtiment	506 419	506 419
Amortissement cumulé	<u>154 684</u>	<u>136 072</u>
	<u>351 735</u>	<u>370 347</u>
Valeur comptable nette	<u>354 111</u>	<u>373 402</u>

10 - ACTIFS NETS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

Les actifs nets affectés d'origine interne se rapportent aux activités prévues ci-dessous :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Marche de la mémoire	40 922	34 774
Formation du personnel et planification stratégique	14 000	14 000
Colloques et conférences	8 000	8 000
Rencontres du personnel	5 000	5 000
Campagnes de publicité	3 500	3 500
Mise à jour du parc informatique	4 000	4 000
Mise à jour du site web et du facebook	3 500	3 500
Documentation et publication	2 000	2 000
Projet d'acquisition d'un immeuble	250 000	
Rémunération supplémentaire	40 000	
	<u>370 922</u>	<u>74 774</u>

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en avril 2023 à verser une somme de 17 762 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 16 392 \$ en 2023 et à 1 370 \$ en 2024.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et de financement :

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	ANNEXE A	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER		
(PROJET DE RÉFÉRENCIEMENT)		
Produits		
Encaissement	30 000	25 375
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles		(3 394)
Subvention à rembourser (note 7)		(4 323)
Renversement de subvention à rembourser	4 323	
Subvention à recevoir	30 000	
	<u>64 323</u>	<u>17 658</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	57 137	15 054
Télécommunications	929	
Fournitures de bureau et impression	3 500	
Déplacements	2 757	
Formation et perfectionnement		363
Cotisations (abonnement et transfert de données)		1 238
Frais de gestion		1 003
Équipement informatique		3 394
Immobilisations corporelles		(3 394)
	<u>64 323</u>	<u>17 658</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>